

La création musicale

Si on considère la création musicale (savante ou non) en termes de production, et sa diffusion selon les critères de l'économie de marché, il paraît inévitable qu'elle se réduise sous peu à un très petit nombre de "produits" massivement diffusés par quelques trusts en majorité américains. Mais cette évolution n'est précisément fatale que si on accepte une telle falsification des valeurs culturelles. La reconnaissance de la création comme jeu supérieur, ne relevant en tant que tel d'aucune justification réputée plus "sérieuse", est la première condition d'une remise des choses à l'endroit. Bien sûr, la musique, tout comme le théâtre, la danse, la poésie, c'est rarement rentable. Après avoir été pendant des années sommée de le devenir ou de disparaître, elle pourrait à juste titre bénéficier d'une renaissance de l'idée de service public.

La légitimité de ce statut procède d'un constat : la demande populaire n'a jamais été aussi forte. L'équipement musical est aussi nécessaire que l'équipement sportif, et il sera créateur d'emplois. L'étranger attend une meilleure promotion de la musique française, et nous pouvons faire au moins ce que l'Allemagne fait avec ses Goethe Institut. A l'intérieur, les écoles de musique refusent partout des élèves, et les théâtres musicaux des spectateurs. Il est difficile de croire que cet élan ne se tourne que vers les musiques du passé, et qu'il ne traduit qu'une revendication de consommateurs. Ce que veulent beaucoup de Français, ce n'est pas entendre, acheter, plus de musique, c'est en faire.

Pour assouvir ce besoin, dont l'intensité croît en proportion du morcellement du savoir, et permettre à la musique de recentrer une humanité dissociée, il faudrait que son rôle dans l'enseignement général soit accru. La France est un des rares pays où les études supérieures de musique sont presque totalement coupées de l'Université. Il est urgent d'établir des passerelles, des équivalences, et des collaborations entre celle-ci et les Conservatoires.

Il l'est tout autant de décentraliser la vie musicale. L'inefficacité de la concentration des crédits a été démontrée par la stérilité de l'I.R.C.A.M. Toute la création et toute la recherche musicale de quelque envergure au cours de ces dernières années se sont faites en-dehors de ce coffre-fort, et malgré des crédits d'une insuffisance criante. En ce domaine, la centralisation, c'est le gaspillage, car aucune vie créatrice ne peut subsister sous un régime de monopole, quel qu'il soit. Il faut multiplier les centres concurrents. Ce n'est pas nécessairement plus cher, et de toute manière on peut dégager des ressources en établissant à cet effet un domaine public payant. Il y a des tickets d'entrée aux monuments du patrimoine architectural : pourquoi n'y en aurait-il pas à ceux du patrimoine

musical, si leur produit doit nous permettre d'en poursuivre l'enrichissement ?

24 juin 1981

(réponse à une demande du Nouvel Observateur)